

Notes

TABAGISME ET ARRÊT DU TABAC EN 2021

RÉSUMÉ

L'année 2021 a été marquée par une baisse des volumes de tabac vendus dans le réseau des buralistes. Les cigarettes et le tabac à rouler sont concernés par cette diminution, mais le report vers les autres produits du tabac (comportant notamment le tabac à chauffer ou à chicha) augmente néanmoins. Ces tendances de ventes constituent donc

un point de vigilance, confirmé par l'enquête EnCLASS réalisée par l'OFDT en 2021 auprès d'élèves scolarisés en 3^e. Le recul des usages chez les adolescents se poursuit mais la consommation exclusive de la chicha se stabilise et semble jouir d'une image plus positive que la cigarette chez les jeunes.

SOMMAIRE

Synthèse	2	III – Conséquences sanitaires et sociales	15
I – Offre et marché	3	Mortalité	15
Évolution des ventes de tabac dans le réseau des buralistes	3	Évolution de la dangerosité perçue chez les adultes et les adolescents	15
Le marché du tabac en dehors du réseau des buralistes	8	Augmentation du nombre de personnes ayant pris un traitement pour l'arrêt du tabac	16
II – Usages	10	Hausse du nombre d'appels traités par les lignes spécialisées	18
Recul des usages et persistance des inégalités sociales de santé chez les adultes	10	Méthodologie	19
Des usages en baisse chez les adolescents	11	Bibliographie	20

SYNTHÈSE

Ce bilan décrit les évolutions récentes de la consommation et du marché du tabac en France, ainsi que ses conséquences sanitaires et sociales. Il s'appuie sur les dernières données disponibles au moment de la rédaction (mars 2022) en les inscrivant dans un contexte plus large de tendances observées depuis le début des années 2000.

La première partie est centrée sur l'évolution du marché du tabac, dans ses composantes légale (réseau des buralistes, achats à l'étranger, duty free...) et illégale (contrebande, contrefaçon...). Elle mobilise des données issues des services des douanes (pour appréhender les volumes vendus, l'évolution des prix), ainsi que des enquêtes ponctuelles interrogeant les comportements d'achats en dehors du réseau des buralistes. Leurs conséquences en termes de réponse publique (bilan des douanes, évolution de la législation...) sont également documentées. Les volumes vendus dans le réseau des buralistes s'élèvent à 43 188 tonnes et baissent de 6,6 % en 2021 (à nombre de jours de livraisons équivalents par rapport à 2020). Les ventes de cigarettes diminuent de 6,9 % et celles de tabac à rouler de 8,4 %, tandis que la part de marché des autres produits du tabac augmente de 4,8 %. Ces derniers représentent désormais 5,6 % des volumes vendus (chiffre le plus haut jamais enregistré). Les ventes dans les départements frontaliers reculent de 10,4 %, marquant un retour aux tendances à la baisse constatées avant les confinements de 2020.

La deuxième partie de ce bilan annuel présente l'évolution des comportements d'usages. Les niveaux de prévalence sont mesurés régulièrement en population générale depuis 1992 pour les adultes (par le Baromètre santé

du Comité français d'éducation pour la santé – CFES –, devenu ensuite Institut national de prévention et d'éducation pour la santé – Inpes – puis Santé publique France). Le suivi des usages en population adolescente est assuré par l'OFDT, notamment à travers l'Enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense, rebaptisée Journée défense et citoyenneté (ESCAPAD). L'enquête *European School Survey Project on Alcohol and Other Drugs 2019* (ESPAD) et l'Enquête nationale en collège et en lycée chez les adolescents sur la santé et les substances (EnCLASS) réalisée en 2021 par l'OFDT auprès d'élèves scolarisés en classe de 3^e confirment toutes deux le net recul des usages déjà observé par ESCAPAD. Elles mettent aussi en lumière un usage de plus en plus populaire chez les adolescents de la cigarette électronique, qui s'autonomise du tabac « classique » (sous forme de cigarettes manufacturées ou roulées). Il en va de même pour l'usage exclusif de la chicha, qui semble jouir d'une image plus positive que la cigarette chez les jeunes.

La troisième partie aborde les conséquences sociales et sanitaires de la consommation de tabac, ainsi que les réponses publiques qui favorisent la sortie du tabagisme. Elle traite aussi de l'évolution des représentations sur les risques tabagiques, par l'intermédiaire des enquêtes quantitatives, sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes (EROPP), et qualitatives, sur les motivations et représentations associées aux usages de drogues chez les adolescents (ARAMIS) menées par l'OFDT. Elles montrent que la dangerosité perçue du tabac a augmenté. Cette évolution des représentations a des effets sur les volontés de sortir du tabagisme et les outils mobilisés à cette fin, par exemple avec les ventes de traitements d'aide à l'arrêt du tabac qui sont en augmentation depuis plusieurs années (+14,4 % en 2021 par rapport en 2020).

I – OFFRE ET MARCHÉ

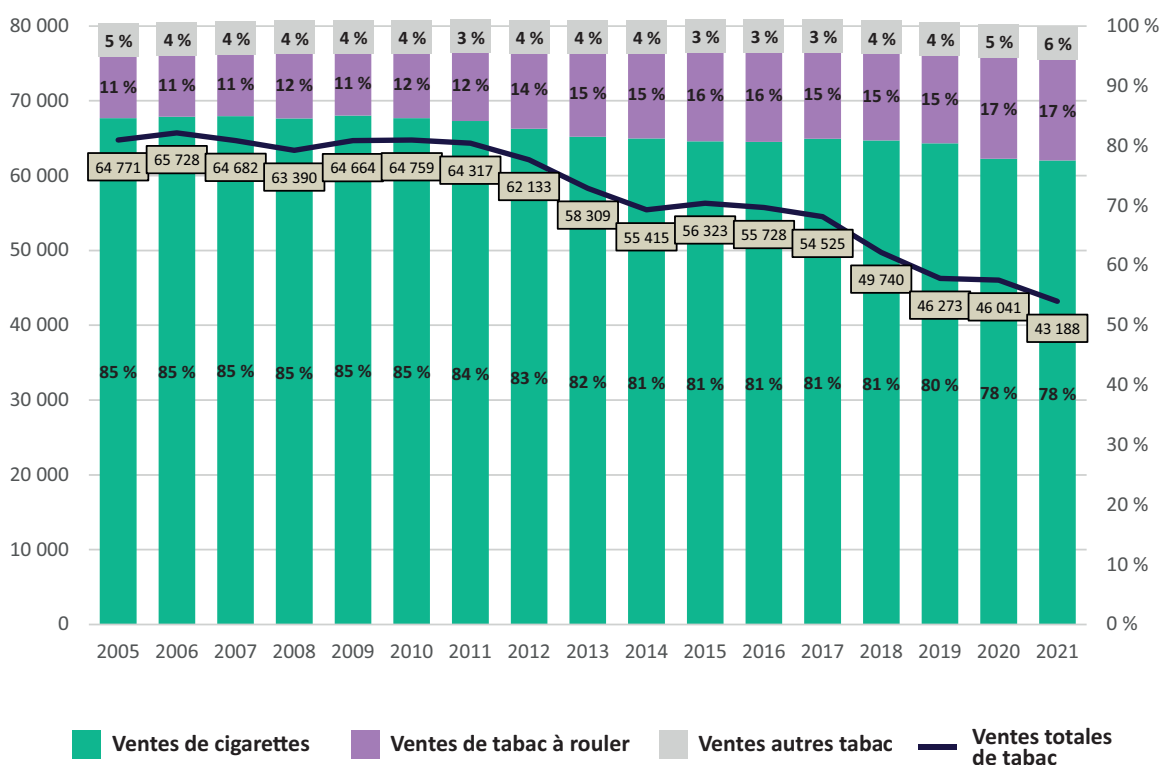
Les volumes de tabac vendus se décomposent en trois ensembles : les achats domestiques légaux (dans le réseau des buralistes) ; les achats non domestiques légaux (dans un autre pays ou en duty free) ; et les achats illégaux. Seuls les achats domestiques légaux font l'objet d'un suivi régulier par la déclaration aux douanes des livraisons aux débiteurs de France métropolitaine. Ils constituent la majeure partie du marché du tabac.

L'évolution des ventes de tabac dans le réseau des buralistes

Des ventes de tabac en baisse de 6,6 % à jours constants

Les ventes de tabac dans le réseau des buralistes de France continentale¹ enregistrent une baisse de 6,6 % en 2021 à nombre de jours de livraisons équivalents par rapport à 2020. Elles s'élèvent à 43 188 tonnes de tabac sur l'ensemble de l'année, soit 43 018 tonnes² de tabac à jours constants. Les volumes reprennent donc la tendance à la baisse engagée depuis 2018 (malgré la stabilisation observée en 2020 liée aux différents confinements et aux modifications des habitudes d'achat) (Douchet, 2021).

Graphique 1. Ventes totales de tabac (en tonnes) et répartition entre cigarettes, tabac à rouler et autres tabacs



NB : en raison des arrondis à l'unité, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 %

Source : DGDDI

1. Les produits du tabac ont un régime fiscal spécifique en Corse et les prix y étaient 25 % moins élevés qu'en France continentale. À partir du 1er janvier 2022, le prix d'un paquet de cigarettes vendu en Corse doit être « au moins égal » à 80 % du tarif pratiqué au plan national. L'augmentation se poursuivra par tranches de 5 % pour atteindre, en 2025, 95 % du prix établi sur le continent. Les chiffres de ventes de tabac dans les départements et collectivités d'outre-mer ne sont pas connus. Pour ces raisons, seules les tendances pour la France continentale seront analysées tout au long de ce document.

2. Le poids moyen en tabac d'une cigarette manufacturée retenu ici est de 1 g, ce qui est probablement surestimé. Toutefois, l'OFDT a choisi de se conformer à l'équivalence proposée par Logista France, pour être en cohérence avec le producteur des données. Un poids de 0,8 g serait sans doute plus proche de la réalité.

Depuis le début des années 2000, les volumes des ventes ont diminué de moitié, passant d'environ 92 000 tonnes en 2000 à 43 000 tonnes en 2021. Ces baisses cumulées se sont accélérées depuis 2018, dans un contexte de renforcement de la coordination de l'action publique (Douchet et Le Nézet, 2021) : programme triennal de hausse des prix, remboursement de droit commun des traitements nicotiques de substitution (TNS), mise en place du paquet neutre.

Quant à l'évolution des volumes des ventes par type de produit, de forts écarts avaient été constatés en 2020 entre les variations des ventes de cigarettes et de tabac à rouler (-4,5 % et +10,6 % à jours constants entre 2019 et 2020). En 2021, les ventes de cigarettes baissent de 6,9 % (elles représentent 78 % des volumes vendus). À rebours de la hausse contextuelle de 2020, qui s'expliquait par les changements d'approvisionnement liés aux différents confinements, celles de tabac à rouler baissent également de 8,4 % (17 % des volumes vendus) (voir graphique 1).

Les ventes des autres types de tabac continuent de progresser et représentent désormais 5,6 % des volumes (chiffre le plus haut jamais enregistré). Cette tendance illustre la diversification de l'offre à l'œuvre depuis plusieurs années, avec la transition d'une industrie du tabac fumé vers une « industrie de la nicotine » (observée par l'émergence et l'augmentation de la part de marché des nouveaux produits du tabac chauffé).

La hausse est ainsi de 4,8 % à jours constants en 2021 (-4,5 % pour les cigares, -5,8 % pour le tabac à priser, mais +10,1 % pour le tabac à mâcher et +16,9 % pour les autres catégories regroupant notamment les nouveaux produits du tabac à chauffer). Cette augmentation poursuit celle de 17,4 % constatée entre 2019 et 2020 (alors que les ventes avaient reculé de 23 % entre 2010 et 2017). On peut émettre l'hypothèse que les stratégies de report longtemps observées entre cigarette et tabac à rouler se font aussi désormais vers les autres produits du tabac. Ceux-ci sont en effet souvent moins taxés et moins chers, tandis que le différentiel de prix entre tabac à rouler et cigarettes manufacturées se réduit. En 2021, une cigarette (1 g) de la marque la plus vendue coûte ainsi 0,53 € contre 0,49 € pour 1 gramme de tabac à rouler. En 2011, les prix au gramme étaient respectivement de 0,30 € contre 0,18 €.

Variations territoriales des volumes vendus par département et région

Sur le plan régional, ce sont les régions Hauts-de-France et Grand Est qui enregistrent les diminutions les plus importantes en 2021 (respectivement -12,9 % et -10,8 %).

Sur la période 2017-2021, la baisse des ventes est de 21,9 % sur l'ensemble du territoire métropolitain et elle est la plus marquée dans la région Grand Est avec presque un tiers de baisse des volumes vendus (carte 1).

Sur le plan départemental, les mesures exceptionnelles prises pour endiguer la propagation de l'épidémie de Covid-19 en 2020 avaient entraîné des adaptations substantielles de l'offre des produits du tabac lors de la période du premier confinement, du 17 mars au 11 mai 2020. D'importantes variations avaient été constatées, notamment dans les départements frontaliers (dont les ventes à jours constants avaient augmenté de 0,5 % sur l'ensemble de l'année, et de 21,9 % lors du 2^e trimestre).

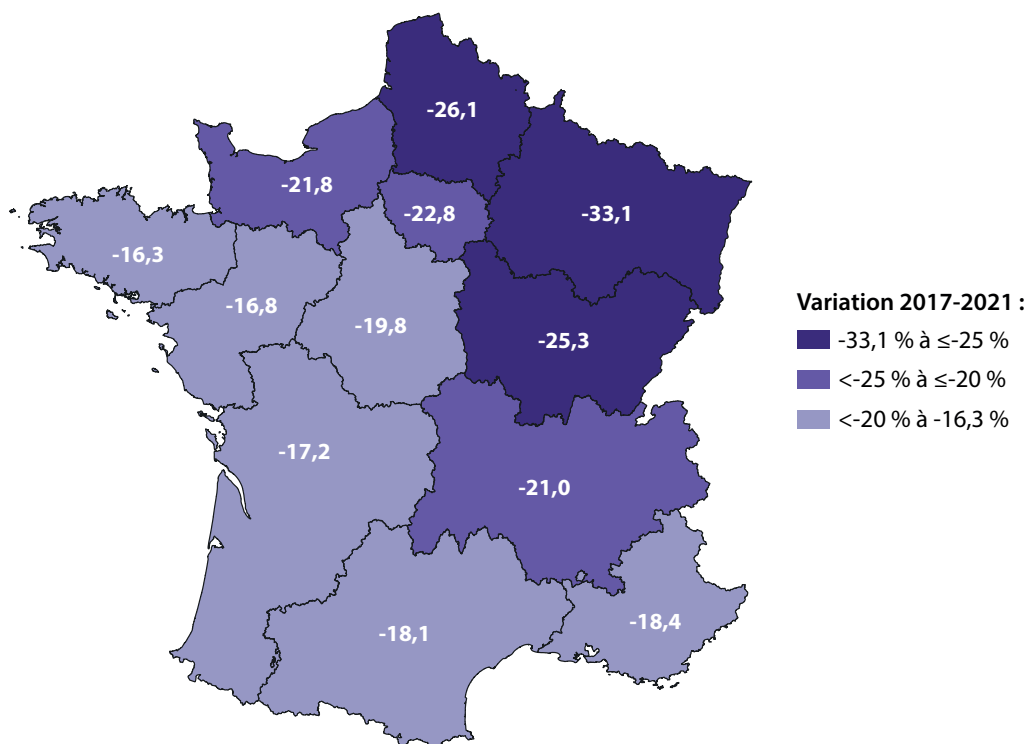
Ces variations atypiques se sont en partie résorbées en 2021 : les ventes baissent de 5,8 % dans les départements non frontaliers et de 10,4 % dans les départements frontaliers (carte 2). Quinze départements connaissent des baisses supérieures à 10 % de volume, dont 4 sont supérieures à 15 % : les Ardennes, l'Ariège, la Moselle et le Nord (tous frontaliers).

Évolution des taxes et des prix : fin de l'augmentation triennale des prix du tabac

Le chiffre d'affaires global du tabac baisse de 1,2 % et atteint 21,6 milliards d'euros (Md€) en 2021, contre 21,9 Md€ en 2020, 19,4 Md€ en 2019 et 18,1 Md€ en 2018. Sur la période 2018-2021, le chiffre d'affaires global du marché du tabac s'est ainsi accru de 19,3 %, tandis que le prix du paquet de la marque la plus vendue a augmenté de 33,2 %.

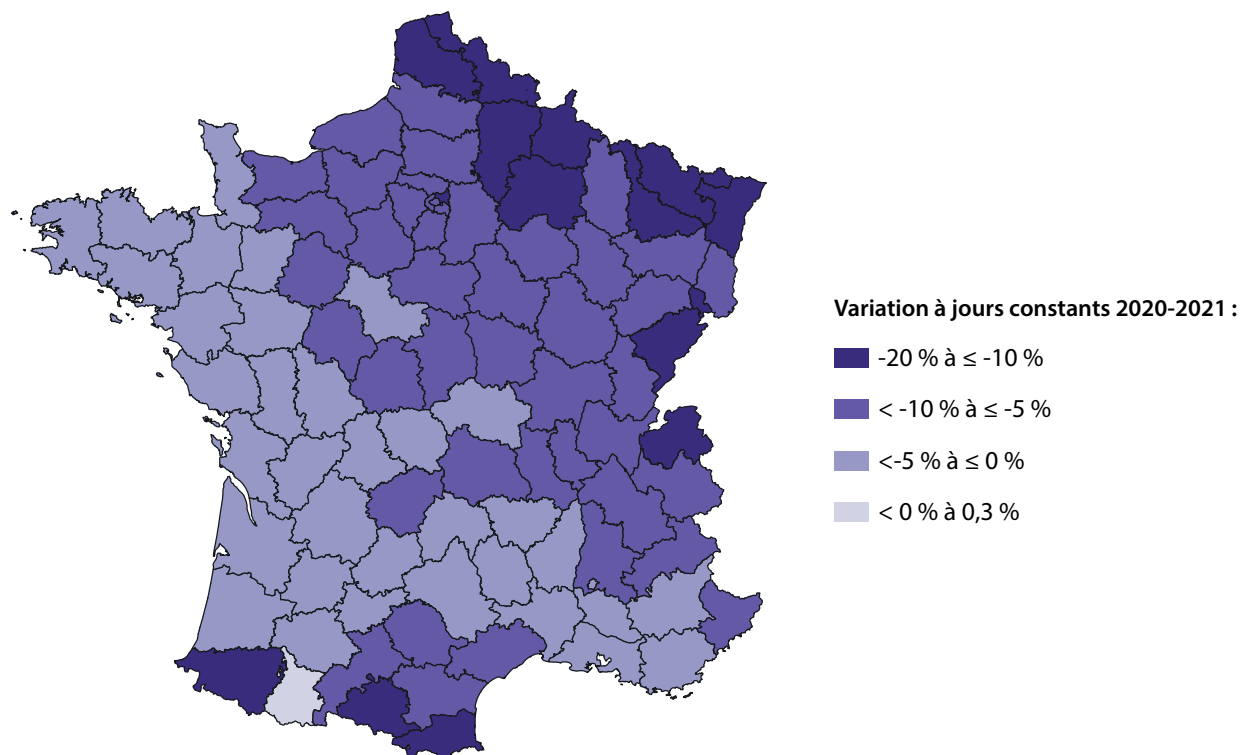
Pour mémoire, le gouvernement fixe les taxes tandis que les prix sont proposés par les fabricants et homologués par la Direction générale de la santé (DGS) du ministère de la Santé et par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Carte 1. Variation des ventes totales de tabac dans les régions de France continentale entre 2017 et 2021



Source : DGDDI, réalisation OFDT

Carte 2. Variation des ventes totales de tabac par département de France continentale en 2020-2021



Source : DGDDI, réalisation OFDT

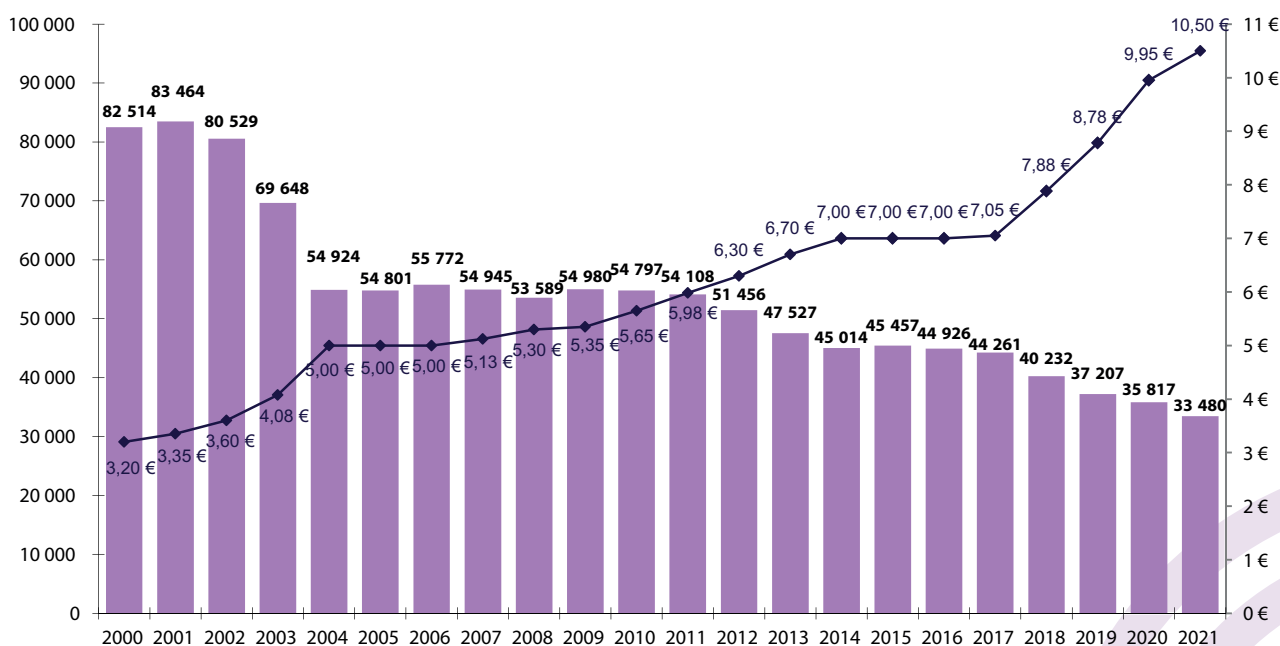
Le prix payé par le consommateur est donc la somme de trois composantes : la part du fabricant, la marge du buraliste et les taxes. La stratégie fiscale orientée à la hausse se justifie notamment par son action sur l'élasticité de la demande du tabac par rapport au prix (selon laquelle une augmentation du prix peut induire une baisse de la consommation) (Hill et Legoupil, 2018).

Après avoir baissé dans les années 1970, avant une période de stagnation dans les années 1980, le prix relatif du tabac (qui tient compte de l'inflation) a augmenté durant la décennie 1990 de façon régulière. En 2003-2004, l'État a également décidé, dans le cadre du premier Plan cancer, d'augmenter le niveau de taxation des produits du tabac, ce qui a entraîné une hausse des prix. Ces derniers se sont accrus de manière plus régulière à partir du début des années 2010 (octobre 2011 et 2012, juillet 2013 et janvier 2014) et souvent en lien avec une modification de la fiscalité, tandis que la loi de financement de la Sécurité sociale de 2013 a établi en parallèle une taxation plus harmonisée pour tous les produits du tabac (notamment le tabac à rouler par rapport aux cigarettes). Les augmentations de prix ont été plus fortes et constantes de novembre 2017 à novembre 2020 dans le cadre du Programme national de réduction du tabagisme (PNRT) de 2014 à 2019 puis du Programme national de lutte contre le tabac (PNLT) de 2018 à 2022. Elles ont été effectuées le plus souvent selon un rythme semestriel (mars et novembre), portant le prix moyen du paquet de la marque la plus vendue de 7 € à 10 € en mars 2020 (graphique 2). Le ministre des Comptes publics avait ensuite annoncé que novembre 2020 marquait la fin de l'augmentation triennale des prix du tabac.

Par ailleurs, il revient désormais aux producteurs de produits du tabac équipés de filtres de prendre en charge les coûts aujourd'hui assumés par les collectivités pour la gestion des mégots (au minimum 80 % de ces coûts, qu'ils comportent ou non du plastique). Ce principe de « pollueur-payeur » est prévu par loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui annonçait la mise en place d'une filière de responsabilité élargie du producteur (REP) à compter du 1^{er} janvier 2021. Les industriels peuvent s'acquitter de leurs obligations en mettant en place collectivement un éco-organisme dont ils assurent la gouvernance, lui transférant leurs obligations de REP, en versant en contrepartie une contribution financière. La société Alcome, société par actions simplifiée (SAS) administrée par la Confédération nationale des buralistes de France, a ainsi été créée et agréée en août 2021. Elle a débuté ses prélèvements auprès des fournisseurs de tabac et de filtres à hauteur de 10 millions d'euros, répercutés en partie par les industriels sur plusieurs des références vendues.

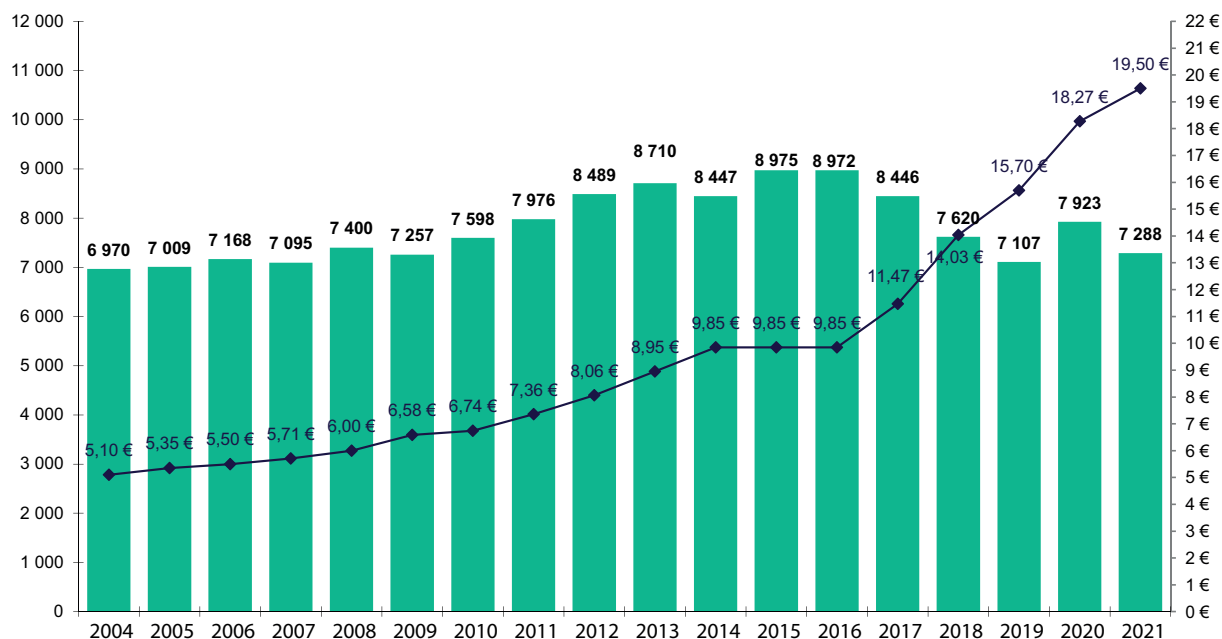
Ainsi, s'agissant de l'évolution des prix en 2021 (graphiques 2 et 3), le prix du paquet de la marque la plus vendue augmente de 5,5 % (10,50 € contre 9,95 € en 2020), l'évolution étant moins forte que pour les années précédentes (graphique 2). Le prix du paquet de la marque de tabac à rouler la plus vendue s'accroît de 6,8 % (19,50 € contre 18,27 € en 2020).

Graphique 2. Ventes de cigarettes (en millions d'unités) et prix annuel moyen du paquet de cigarettes de la marque la plus vendue



Source : DGDDI

Graphique 3. Ventes de tabac à rouler (en tonnes) et prix annuel moyen du paquet de tabac à rouler de la marque la plus vendue

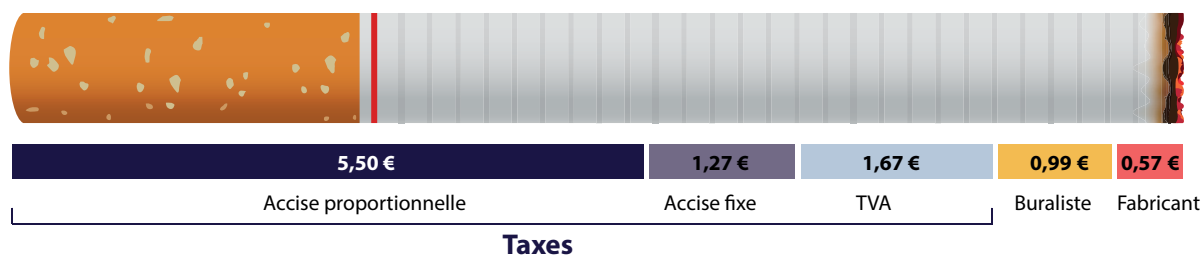


Source : DGDDI

La France compte ainsi parmi les pays où le prix du paquet de cigarettes de la marque la plus vendue est le plus élevé, derrière l'Australie (prix équivalent à 20,40 €), la Nouvelle-Zélande (équivalent à 16,95 €), l'Irlande (13,50 €), le Royaume-Uni (équivalent à 12,30 €) ou la Norvège (équivalent à 11,90 €).

Au 1^{er} janvier 2021, en France continentale, les cigarettes sont taxées à hauteur de 67,5 % du prix de vente (55 % d'accise proportionnelle et environ 16,7 % de TVA). On compte également 63,50 € d'accise fixe pour 1 000 cigarettes (soit 1,27 € par paquet de 20 cigarettes) (figure 1). En raison de cette accise fixe, les cigarettes les moins chères sont ainsi les plus taxées.

Figure 1. Décomposition du prix d'un paquet de 20 cigarettes à 10 € au 1^{er} janvier 2021



Source : DGDDI, estimation OFDT

Le tabac à rouler est quant à lui taxé à 65,8 % du prix de vente (49,1 % d'accise proportionnelle et environ 16,7 % de TVA). On compte également 83,30 € d'accise fixe pour 1 000 grammes (soit 3,33 € d'accise fixe par paquet de tabac à rouler de 40 g). Sa taxation a beaucoup évolué depuis 2003, dans la mesure où cette catégorie (comme celle des cigares et autres tabacs à fumer) ne comportait pas d'accise fixe avant 2012. Cette forte hausse s'est inscrite dans une politique (encore en cours) de rattrapage entre cigarettes (les plus taxées), tabac à rouler et autres produits du tabac, afin de minimiser les stratégies de report.

Le marché du tabac en dehors du réseau des buralistes

Les différentes hausses de prix évoquées ont entraîné des modifications des comportements d'achats, qui s'effectuent pour partie en dehors du réseau des buralistes. Cette évolution soulève des enjeux d'observation liés à des phénomènes distincts d'achats légaux ou illégaux. Plusieurs méthodes existent pour les quantifier : simulation des ventes départementales (en prenant comme référence le département enregistrant le moins de variations négatives) ; modèles économétriques d'estimation de la demande ; enquêtes sur les comportements d'achats.

Ainsi, un cinquième des consommateurs (22 %) a effectué son dernier approvisionnement par un autre biais que le réseau des buralistes en 2018 (Andler *et al.*, 2019) et 6,4 % des fumeurs ont acheté leur dernier paquet dans un État frontalier : 40 % déclarent cet achat en Belgique, 20 % en Espagne, 15 % au Luxembourg, 11 % en Allemagne et 7 % en Andorre, l'Italie et la Suisse étant citées par moins de 5 % des fumeurs. Enfin, 44 % ont effectué au moins un achat de paquet de cigarettes à l'étranger dans l'année (avec de fortes disparités entre régions). La difficulté de distinguer les achats transfrontaliers légaux de ceux en contrebande complique l'estimation de la part de cette dernière dans les flux.

Des achats légaux (à l'étranger, en duty free...) qui restent majoritaires

Les contournements légaux s'assimilent à des stratégies d'optimisation d'achats transfrontaliers répétés et réguliers dans le respect des volumes qu'il est possible de transporter, ou à des achats en duty free dans les aéroports et ports internationaux, permettant de payer de moindres taxes. Le droit de l'Union européenne encadre la structure et le taux des droits d'accise applicables aux produits du tabac, mais les États membres disposent d'une grande latitude pour définir leur politique fiscale, ce qui a généré des écarts croissants de prix entre la France et les pays frontaliers (6,70 € en Belgique ou 5 € en Espagne en 2020 à titre d'exemples). En dehors de l'Union européenne, les prix pratiqués au sein de la principauté d'Andorre sont près de trois fois inférieurs à ceux pratiqués en France.

Cette question de l'harmonisation fiscale à l'échelle européenne a été l'un des éléments de réflexion des politiques publiques en 2021. Une mission parlementaire sur « l'évolution de la consommation de tabac et du rendement de la fiscalité applicable aux produits du tabac pendant le confinement et aux enseignements pouvant en être tirés » a notamment formulé 11 propositions devant alimenter le débat sur la législation de l'UE relative aux droits d'accise (directive 2011/64/UE) et l'importation de tabac (directive 2008/118/CE) entre États membres. Ces propositions visent à rapprocher la fiscalité entre États membres de l'UE et à abaisser les seuils d'importation.

Les quantités de tabac qu'il est possible de rapporter de l'étranger avaient par ailleurs déjà été divisées par 4 depuis le 1^{er} août 2020 : 200 cigarettes (au lieu de 800) ; 250 grammes de tabac à fumer (contre 1 kg précédemment), 100 cigarillos et 50 cigares (contre respectivement 400 et 200 auparavant).

Achats illégaux et réponse publique

En France, le marché illégal du tabac est un enjeu d'action publique à trois titres : il réduit les recettes fiscales de l'État ; il contribue à freiner la baisse de la consommation des produits du tabac en rendant les cigarettes plus accessibles ; enfin, les bénéfices engendrés par le trafic servent parfois à alimenter les réseaux criminels.

Les contournements illégaux couvrent un spectre allant de l'achat, dans un État tiers, d'un particulier dépassant les volumes autorisés, à la contrebande de plus grande échelle qui tend à se rapprocher du trafic de stupéfiants (Lalam *et al.*, 2012). Ce type de trafic est notamment présent dans le Sud-Ouest de la France (avec des tonnes de cigarettes qui peuvent être achetées en Andorre, stockées en Espagne puis acheminées en France via des entreprises de transport rapide). Il est également présent dans des pôles urbains et peut s'appuyer sur la présence d'une économie parallèle liée au trafic de stupéfiants.

Le marché illicite s'est diversifié en l'espace de trente ans, aussi bien dans les produits que les modes d'acheminement. Il est passé d'un trafic essentiellement composé de détournements de produits originaux à un trafic multiproduits (produits originaux, contrefaçon, *cheap white*³...). Il est difficile d'avoir le détail

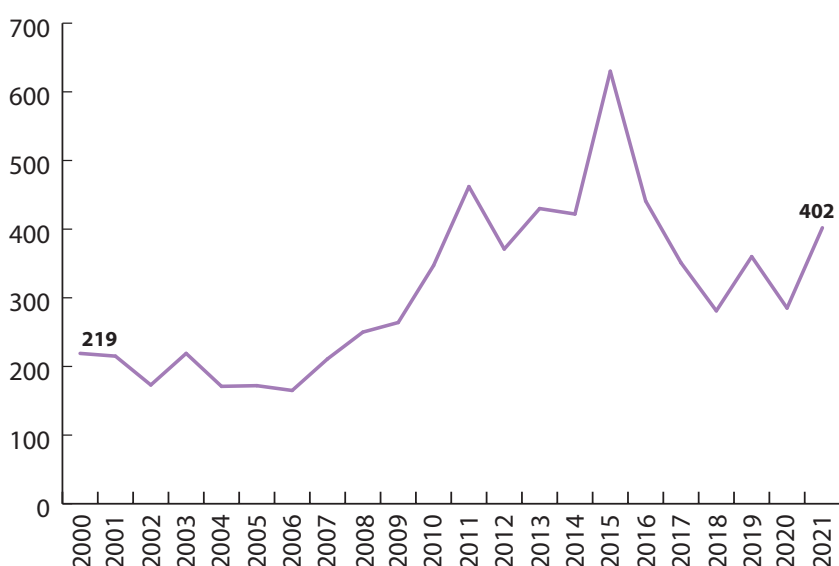
3. Cigarettes fabriquées par des entreprises commerciales à l'étranger et dont les droits applicables ne sont pas payés en France, car la marque n'y est pas déposée.

des origines des paquets saisis. Néanmoins, différentes études (Lalam *et al.*, 2012 ; Mucchielli, 2018) ont montré que les principales zones géographiques de provenance sont : la Chine ; les États de l'ex-URSS (d'après Europol au début des années 2010, sur les 300 usines de production de cigarettes de l'époque soviétique, 50 étaient encore légalement en activité et environ 250 avaient basculé dans le secteur de production de cigarettes illégales) ; les pays du Nord de l'Afrique.

S'agissant de la vente de rue, dite vente à la sauvette, le phénomène est circonscrit à quelques quartiers dans des pôles urbains (Lalam *et al.*, 2012) : Goutte d'Or et Barbès à Paris, Noailles à Marseille, Arnaud Bernard à Toulouse... La vente au détail s'effectue souvent en petite quantité. Il s'agit d'un « trafic de fourmis » qui se traduit par des saisies de cigarettes et d'argent relativement modestes. La proportion d'achats dans la rue ne semble pas avoir augmenté de façon significative ces dernières années lorsque l'on interroge le lieu du dernier approvisionnement dans les enquêtes sur les comportements d'achats (0,1 % en 2014, 0,5 % en 2017 et 0,4 % en 2018). Par ailleurs, presque un fumeur français sur huit (12 %) aurait effectué au moins un achat illégal de tabac au cours de l'année (Lermenier-Jeannet et Palle, 2017). Les achats légaux (domestiques dans le réseau des buralistes, non-domestiques à l'étranger et en duty free) restent donc le mode d'approvisionnement le plus répandu, notamment pour les cigarettes. Ces résultats contrastent avec ceux des différentes enquêtes « ramasse-paquet » financées par l'industrie du tabac, qui s'avèrent méthodologiquement insatisfaisantes puisqu'elles surestiment la part vendue sur le marché en dehors du réseau des buralistes (RAND Europe, 2021). Ces méthodes ne permettent pas de savoir si les paquets ont été achetés illégalement ou introduits légalement dans la zone de ramassage. Par ailleurs, les biais d'échantillonnage peuvent orienter les résultats (choix de lieux de collecte à forte fréquentation touristique, par exemple...), d'autant plus qu'il est souvent présupposé que l'échantillon ramassé est représentatif de la « consommation » générale.

En termes de réponse publique, l'activité des forces de l'ordre a quant à elle augmenté en 2021, avec 18 284 constatations ayant permis la saisie de 402 tonnes de tabac (soit l'équivalent de 0,9 % des volumes vendus dans le réseau des buralistes), dont 173 tonnes de cigarettes et 116 tonnes de tabac à narguilé (graphique 4). Cette forte augmentation s'explique par le contexte de confinement en 2020 et la fermeture des frontières qui avait grandement limité les capacités d'approvisionnement et d'acheminement du tabac de contrebande (seulement 903 saisies pour 29 tonnes de tabac avaient été réalisées des semaines 11 à 19 correspondant au premier confinement).

Graphique 4. Quantités annuelles de tabac saisies (en tonnes)



Source : DGDDI, estimation OFDT

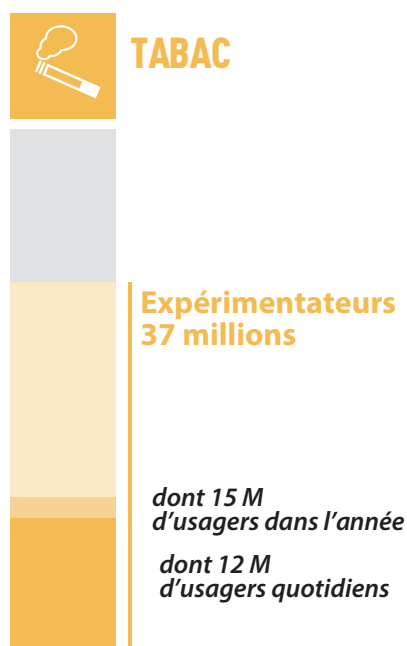
Les mesures prises pour lutter contre le marché illégal se sont par ailleurs traduites depuis 2019 par :

- un renforcement du contrôle, avec la mise en place du système de traçabilité et de sécurité des produits du tabac au niveau européen depuis le 20 mai 2019. Le dispositif de traçabilité a pris la forme d'un code permettant de suivre un produit du tabac de son usine de production jusqu'au vendeur au détail, tandis que le dispositif de sécurité consiste en une vignette garantissant l'authenticité d'un produit du tabac sur le territoire ;
- la création d'une contravention de 4^e classe (amende forfaitaire de 135 € pouvant être majorée) d'acquisition de produits du tabac manufacturé à la sauvette (décret 2019-1396 du 18 décembre 2019).

II – USAGES

Recul des usages et persistance des inégalités sociales de santé chez les adultes

Figure 2. Estimation de nombre de consommateurs de tabac parmi les 11-75 ans, en France métropolitaine.



Sources : Baromètre Santé 2020 (SpF), ESCAPAD 2017 (OFD), EnCLASS 2018 (OFDT)

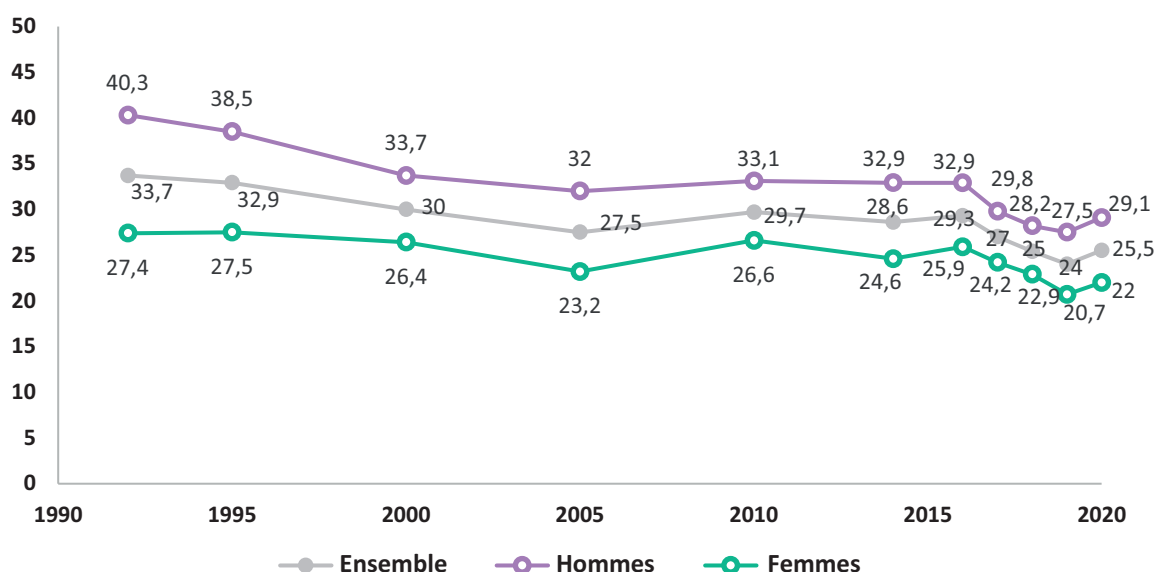
Sur les quelque 51 millions de Français jeunes et adultes (âgés de 11 à 75 ans), 37 millions ont déjà expérimenté le tabac, dont 15 millions d'usagers dans l'année et 12 millions d'usagers quotidiens⁴ (figure 2) (OFDT, 2022).

Après une légère baisse de l'usage quotidien de tabac entre 1992 et 2000 (-4 points) et une longue période de stabilité jusqu'en 2016, la part des fumeurs quotidiens a de nouveau diminué rapidement entre 2016 et 2019 (de 5 points) avant de se stabiliser entre 2019 et 2020 (graphique 5). Ce recul s'inscrit dans une tendance mondiale : en 2017, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estimait la baisse du nombre de fumeurs à 60 millions de moins en vingt ans.

Le tabagisme quotidien concerne désormais 26 % des 18-75 ans en 2020 (soit 29 % des hommes et 22 % des femmes, voir graphique 5). Leur consommation moyenne est de 13 cigarettes par jour (11,7 pour les femmes et 14,1 pour les hommes) (Pasquereau *et al.*, 2021).

Cette baisse du tabagisme quotidien est constatée parmi les hommes comme parmi les femmes. Mais une convergence des comportements tabagiques est mesurée (principalement jusqu'en 2000) par un sex-ratio ayant diminué de 1,5 à 1,3 entre 1992 et 2020. Par ailleurs, la baisse récente du tabagisme concerne toutes les classes d'âge (excepté les générations nées avant 1965 qui se singularisent par une stabilité de l'usage).

Graphique 5. Usage quotidien de tabac parmi les adultes de 18 à 75 ans selon le sexe entre 1992 et 2020 %



Source : Baromètre santé – Santé publique France

4. Ces chiffres sont des ordres de grandeur et doivent être lus comme des données de cadrage. En effet, une marge d'erreur existe, de l'ordre de plus ou moins 5 %.

Malgré ces résultats positifs, la France continue d'afficher une prévalence tabagique quotidienne parmi les plus élevées d'Europe occidentale, notamment chez les femmes enceintes : avec 25 % d'usage quotidien, elle se situe au 7^e rang des pays les plus touchés par le tabagisme actif pendant la grossesse (Obradovic, 2021).

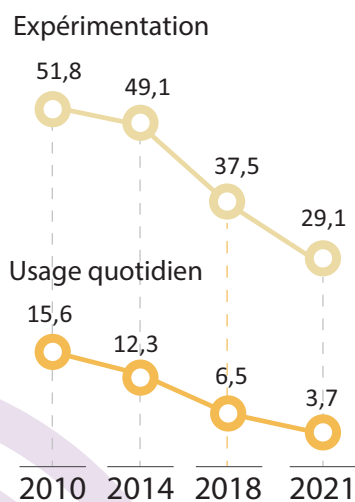
Enfin, si les personnes les moins diplômées, ayant les plus bas revenus ou en situation de chômage sont plus représentées parmi les fumeurs, les inégalités sociales de santé, qui se creusaient depuis le début des années 2000 jusqu'à 2016, semblent s'accroître de nouveau depuis 2019 (Pasquereau *et al.*, 2021). La prévalence du tabagisme quotidien en 2020 varie du simple au double selon le niveau de diplôme, de 35,8 % parmi les personnes n'ayant aucun diplôme à 17,3 % parmi les titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat. La prévalence du tabagisme quotidien est de 33,3 % parmi les personnes dont le revenu correspond au tercile le plus bas contre 18,0 % pour le tercile le plus élevé. Elle est également nettement plus forte parmi les personnes au chômage (43,9 % en 2020) que parmi les étudiants et inactifs (24,3 %) et les actifs occupés (27,1%) (Pasquereau *et al.*, 2021).

Usages de tabac et Covid-19

Les conséquences de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 ont suscité des questionnements sur les potentiels changements de comportements tabagiques. Les usages sont restés stables lors du premier confinement. Santé publique France a réalisé durant la période une enquête quantitative (CoviPrev) (Guignard *et al.*, 2021) avec une variable d'intérêt portant sur l'évolution déclarée de la consommation de tabac par rapport à l'avant-confinement (diminution/stabilité/augmentation). Il en ressort que la majorité des fumeurs n'a pas modifié sa consommation, même si une évolution défavorable a été observée pour un peu plus d'un quart d'entre eux (54,7 % déclaraient une stabilité de leur consommation de tabac pendant le confinement ; 26,7 % déclaraient avoir augmenté leur consommation ; 18,6 % déclaraient l'avoir diminuée). L'augmentation a concerné plus souvent les femmes (30,8 % vs 22,4 % des hommes), les 18-34 ans (36,7 %), les diplômés (supérieur au bac) (33,1 %) et les individus vivant dans un logement suroccupé (40,9 %), tandis que la diminution a été plus fréquente parmi les 65 ans et plus (28,4 %) et les diplômés de niveau bac (25,6 %).

Des usages en baisse chez les adolescents

Graphique 6. Évolution 2010-2021 des usages de tabac des élèves de 3^e (%)



Source : EnCLASS 3^e, exploitation OFDT

La baisse du tabagisme observée chez les adultes touche également les plus jeunes. L'usage de tabac a d'abord connu une baisse en population adolescente entre 2002 et 2008, avant de s'étendre également à la population adulte une dizaine d'années plus tard.

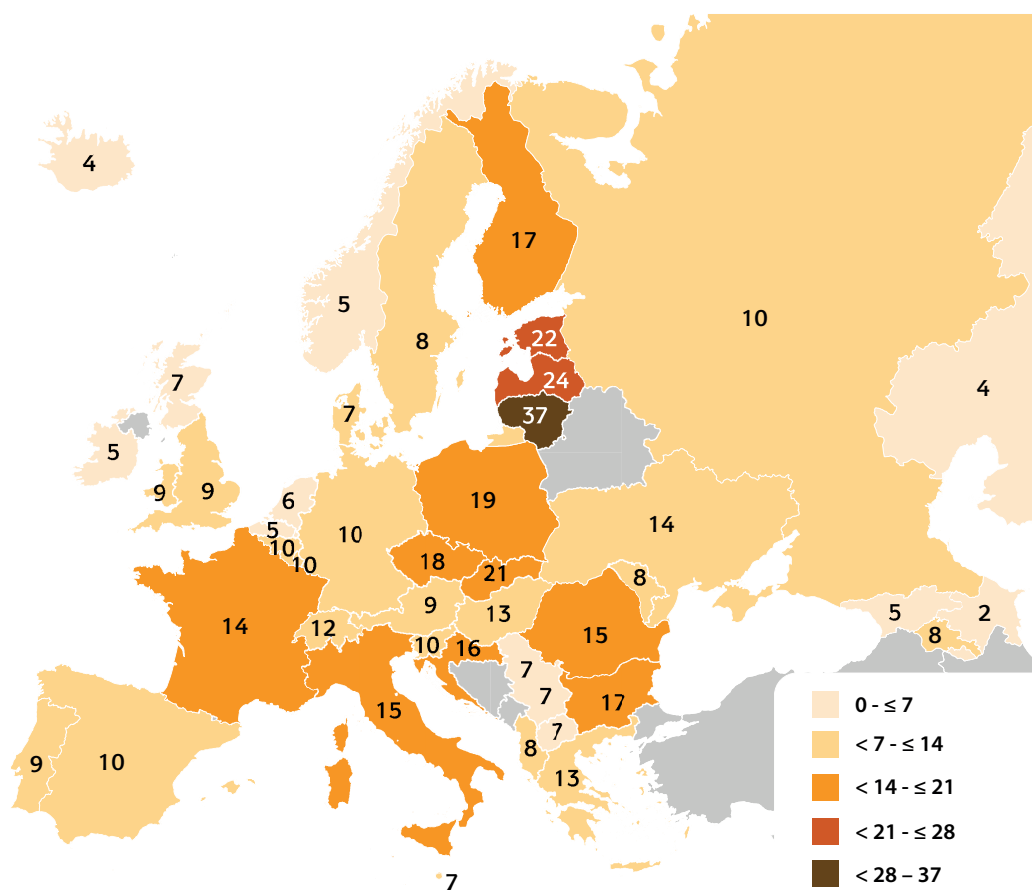
En 2017, 6 adolescents de 17 ans sur 10 disaient avoir déjà fumé une cigarette, soit une diminution ininterrompue et substantielle de 19 points par rapport au niveau de 2000 (59 % contre 78 %) (Le Nézet *et al.*, 2018 ; Spilka *et al.*, 2018). L'âge moyen d'expérimentation recule : les adolescents essaient le tabac neuf mois plus tard en 2017 qu'en 2000 (respectivement à 14,4 ans contre 13,7 ans). Le passage entre l'expérimentation et l'usage quotidien est en revanche plus rapide, puisque treize mois s'écoulent désormais entre la 1^{re} cigarette et l'usage quotidien contre vingt-deux mois dix ans avant.

L'enquête EnCLASS/HBSC permet aussi de suivre cet indicateur parmi des adolescents plus jeunes (collégiens) et révèle un recul de

l'expérimentation : à 13 ans, les jeunes sont deux fois moins nombreux à avoir expérimenté la cigarette en 2018 qu'en 2006 (14 % contre 29 %) (Spilka *et al.*, 2020). Cette expérimentation reste rare à l'entrée au collège, mais sa diffusion s'accélère nettement entre l'année de la 5e et celle de la 4e, progressant de 13,9 % à 26,1 %. Ce recul est confirmé par un volet exceptionnel d'EnCLASS mené au 1^{er} trimestre 2021 auprès de 1 972 élèves de 3^e : l'expérimentation de la cigarette a baissé de presque 23 points en onze ans (29,1 % contre 51,8 % en 2010) (Spilka *et al.*, 2022) (graphique 6).

L'objectif de retarder les initiations constitue un axe de prévention des plans gouvernementaux depuis la fin des années 1990 et se retrouve également à l'échelle européenne depuis vingt ans. En 2019, une majorité de pays, dont la France, présentent des niveaux d'expérimentation inférieurs à 15 % à 13 ans. Seuls quelques rares pays, situés sur une verticale allant de la Finlande à la Slovaquie via les pays baltes, la Pologne et la Tchéquie, présentent des expérimentations précoces importantes, le maximum étant observé en Lituanie (carte 3) (Spilka *et al.*, 2021).

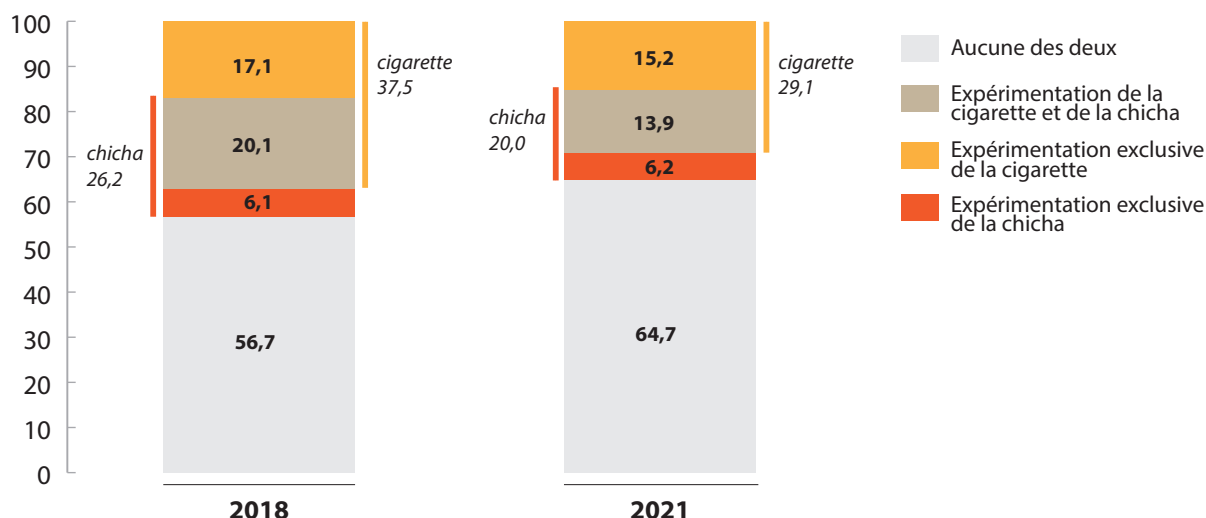
Carte 3. Niveaux d'expérimentation du tabac à 13 ans en 2018 en Europe (%)



Source : HSBC - ESPAD, OFDT

S'agissant du tabagisme quotidien, il ressort que 1 adolescent de 17 ans sur 4 (25 %) fume tous les jours, contre 4 sur 10 (41 %) en 2000 (graphique 6). L'enquête EnCLASS 3^e menée en 2021 mesure une division par 4 de la part des fumeurs quotidiens de cigarettes, passant de 15,6 % en 2010 à 3,7 % en 2021. Un point de vigilance des résultats de cette enquête portait néanmoins sur l'usage de la chicha qui pourrait devenir un mode supplétif à la consommation de cigarettes de tabac pour une part notable des jeunes (les expérimentations exclusives de la chicha se stabilisant aux alentours de 6 % entre 2018 et 2021) (graphique 7).

Graphique 7. Expérimentation de la cigarette et de la chicha parmi les élèves de 3^e en 2018 et 2021 (%)

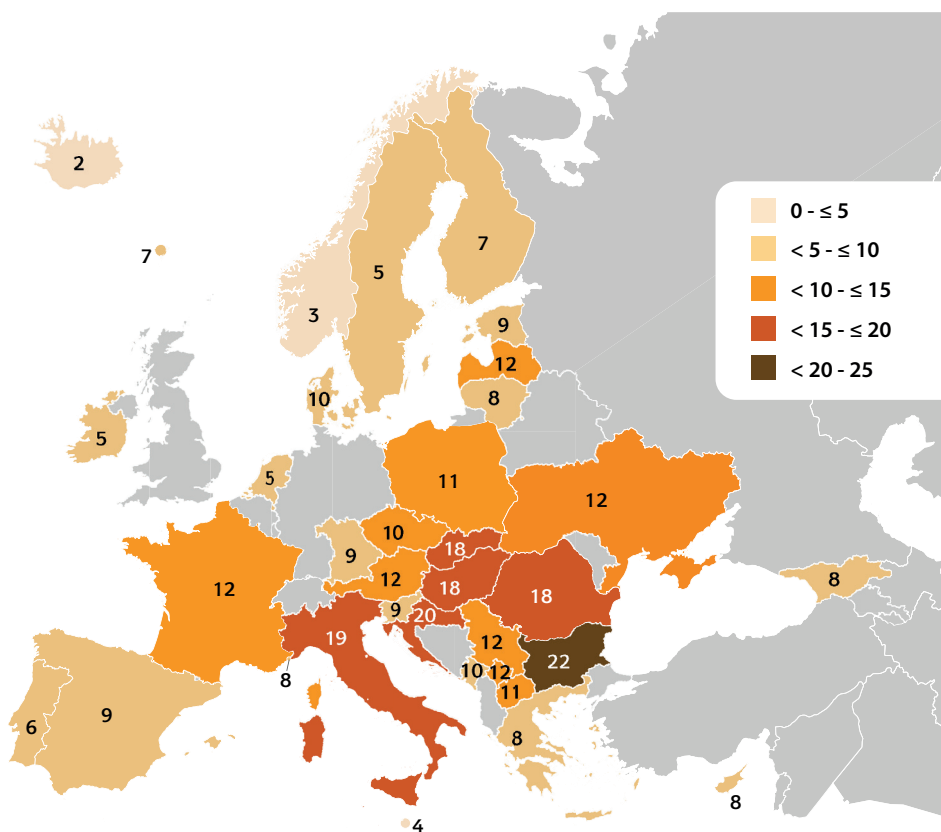


Source : EnCLASS 3^e - exploitation OFDT

NB : compte tenu des données manquantes pour les deux indicateurs (cigarette et chicha), les sommes des expérimentations croisées ne correspondent pas totalement aux prévalences mentionnées en marge

Par ailleurs, les inégalités sociales de santé apparaissent dès l'adolescence s'agissant du tabagisme. À 17 ans, les jeunes en apprentissage et les jeunes sortis du système scolaire sont respectivement 47,3 % et 57,0 % à fumer tous les jours, contre 22,0 % parmi les élèves ou étudiants.

Carte 4. Niveaux d'usage quotidien de tabac à 16 ans en 2019 en Europe (%)



Source : HSBC - ESPAD, OFDT

Le paysage européen de l'usage quotidien diffère quelque peu de celui de l'expérimentation, avec trois zones géographiques qui se distinguent nettement (carte 4) : la première regroupe les pays du Nord, ayant les plus faibles niveaux de tabagisme en Europe ; la deuxième forme un arc de cercle, de l'Espagne à l'Ukraine en passant par la France avec des niveaux intermédiaires ; enfin, la troisième concentre des pays d'Europe du Sud-Est (hormis la Grèce), dessinant un arc de l'Italie à la Bulgarie, où les niveaux de tabagisme quotidien ont le moins régressé durant la période et restent encore élevés en 2019. Dans ce panorama, la France fait partie des pays où le tabagisme a le plus reculé, dans la mesure où l'usage quotidien à 16 ans a reculé de près de 20 points en vingt ans, passant de 31 % en 1999 à 12 % en 2019.

Usages de la e-cigarette

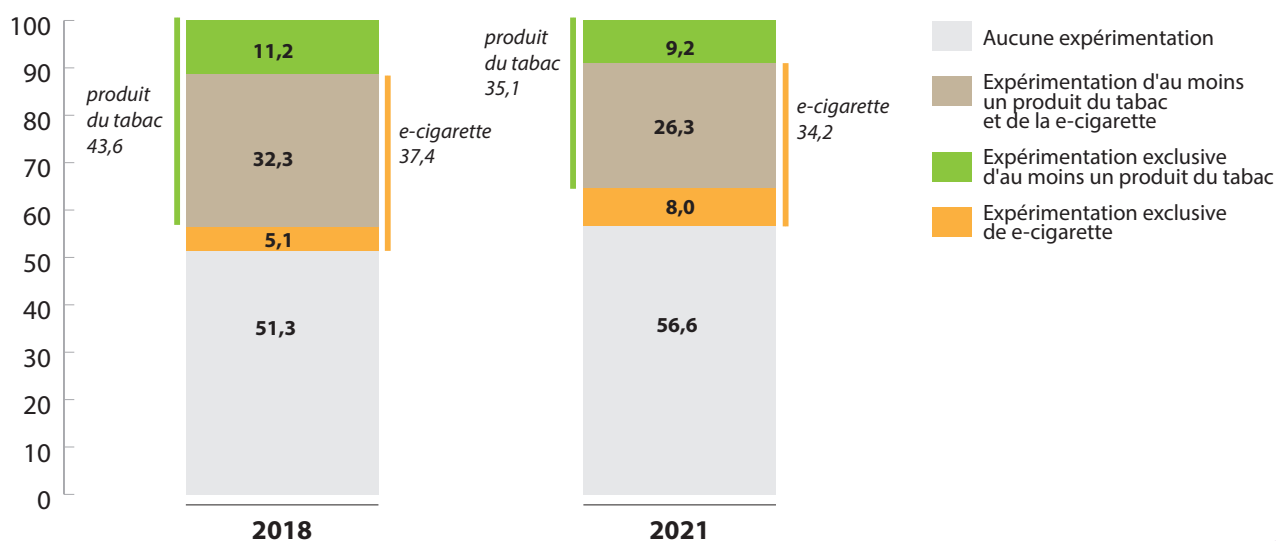
Les derniers résultats du Baromètre santé de Santé publique France montrent que, en 2020, 37,4 % des 18-75 ans ont expérimenté la cigarette électronique, proportion en hausse par rapport à 2019. L'usage actuel était déclaré par 5,4 % d'entre eux, tandis que l'usage quotidien concerne 4,3 % des adultes (proportion stable par rapport à 2019, mais en hausse par rapport à 2014).

Chez les adolescents, les résultats d'EnCLASS 2018 témoignaient d'une hausse de l'expérimentation de la cigarette électronique. Elle s'est accrue chez les lycéens de 17 points par rapport à 2015 (de 35,1 % à 52,1 %). En outre, 9,8 % des lycéens l'ont expérimentée sans avoir fumé de cigarette auparavant, alors qu'ils n'étaient que 3,7 % dans ce cas en 2015 (ce phénomène concerne 4,9 % des collégiens en 2018). De la même manière, 5,6 % des lycéens déclarent avoir fumé une cigarette électronique au cours du mois sans avoir fumé de tabac (7,0 % des garçons ; 4,2 % des filles), contre 2,7 % trois ans auparavant. Ces résultats suggèrent que la pratique de la cigarette électronique tendrait, aujourd'hui, à se dissocier de plus en plus de l'usage de tabac en population adolescente.

Ce dernier point a été confirmé par les dernières données EnCLASS chez les élèves de 3^e qui montrent que, contrairement au tabac, les niveaux d'usage de cigarette électronique sont restés stables entre 2018 et 2021 (graphique 8). Pour la première fois en population adolescente, ils sont désormais plus élevés que pour le tabac, que ce soit en termes d'expérimentation (34,2 %) ou d'usage récent (13,9 %). L'usage quotidien de la cigarette électronique (2,8 %) reste toutefois relativement rare. Par ailleurs, si la proximité de la cigarette électronique et de l'usage de tabac reste importante (près de 1 élève sur 4 a déjà fumé un produit du tabac et déjà « vapoté » une e-cigarette), son expérimentation exclusive progresse elle aussi sensiblement, passant de 5,1 % en 2018 à 8,0 %.

Enfin, une version limitée de l'enquête ESCAPAD menée en 2019 (enquête dont l'échantillon se limite à quelques milliers d'individus sur un sujet spécifique) a mis en évidence que peu d'adolescents étaient en mesure de préciser s'ils avaient utilisé un e-liquide avec nicotine ou non (Chyderiotis *et al.*, 2019).

Graphique 8. Expérimentation des produits du tabac et de la e-cigarette en 2018 et 2021 (%)



Source : HSBC - ESPAD, OFDT

NB : compte tenu des données manquantes pour les deux indicateurs (produit du tabac et e-cigarette), les sommes des expérimentations croisées ne correspondent pas totalement aux prévalences mentionnées en marge.

III – CONSÉQUENCES SANITAIRES ET SOCIALES

Mortalité

En 2015, 75 320 décès ont été estimés attribuables au tabagisme sur les 580 000 décès enregistrés en France métropolitaine la même année (soit environ 13 % de la mortalité annuelle) (Bonaldi *et al.*, 2019). Ces estimations se répartissaient entre 55 420 décès parmi les hommes et 19 900 décès parmi les femmes, ce qui représentait respectivement 19,3 % et 6,9 % de l'ensemble des décès. La cause des décès attribuables au tabagisme était un cancer pour 61,7 % des personnes (hommes : 36 577, 66 % ; femmes : 9 868, 49 %), une maladie cardio-vasculaire pour 22,1 % (hommes : 11 135, 20 % ; femmes : 5 526, 28 %) et une pathologie respiratoire pour 16,2 % (hommes : 7 675, 14 % ; femmes : 4 492, 23 %).

Cette dernière estimation objective la mortalité imputable au tabac dans la population française. Entre 2000 et 2015, la part des décès attribuables semble s'infléchir à la baisse au cours du temps pour les hommes, alors que cette même proportion augmente de façon continue pour les femmes (de plus de 5 % par an en moyenne). Ces évolutions résultent d'un changement de comportement différencié à partir des années 1960, avec une baisse du tabagisme chez les hommes à rebours de la hausse chez les femmes (1970-2000) (Hill *et al.*, 2010) :

- baisse marquée de la mortalité masculine par cancer du poumon depuis le milieu des années 1990, surtout chez les 35-44 ans ;
- croissance continue de la mortalité féminine liée au tabac depuis 1980, mais mortalité par cancer du poumon quasi stable chez les 35-44 ans.

Évolution de la dangerosité perçue chez les adultes et les adolescents

L'ampleur des conséquences sanitaires amène plus largement à interroger les perceptions relatives aux risques tabagiques. Ces dernières sont notamment mesurées dans l'Enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes (EROPP), réalisée par l'OFDT depuis 1999.

Seulement 22 % des personnes interrogées citent spontanément le tabac comme une « drogue » en 2018, chiffre qui a peu varié en vingt ans (21 % en 1999) (Spilka *et al.*, 2019), alors même que les connaissances sur les effets du tabagisme se sont largement diffusées dans la population générale. On remarque également que, à l'inverse des produits illicites, seule une minorité de personnes âgées de 18 à 75 ans perçoivent les substances licites, telles que le tabac et l'alcool, comme dangereuses dès la première consommation. Pour ces produits, c'est principalement l'usage quotidien qui est cité comme dangereux (51 % pour le tabac).

L'estimation subjective du seuil de dangerosité a néanmoins évolué puisque, désormais, près de 1 Français sur 2 (49 %) considère que l'expérimentation ou la consommation occasionnelle constituent déjà des usages nocifs et dangereux pour la santé, contre près de 1 sur 5 il y a vingt ans (22 %). Le statut tabagique détermine fortement la représentation des personnes interrogées. Les fumeurs sont moins nombreux que les autres à classer le tabac comme dangereux dès l'expérimentation (28 % contre 36 %) et plus nombreux à le considérer dangereux simplement à partir d'une consommation quotidienne (56 % contre 49 %). Malgré cette tendance à une perception accrue de la nocivité du tabac, la majorité des personnes interrogées en 2018 se déclare par ailleurs en désaccord avec le principe de les taxer davantage dans le but d'en réduire la consommation : moins de la moitié des personnes interrogées souscrivent à l'idée qu'il faut « continuer d'augmenter le prix des cigarettes pour en limiter la consommation » (45 %). Cette adhésion se révèle très dépendante du statut tabagique des personnes : seulement 17 % des fumeurs sont d'accord avec cette idée, contre 55 % des non-fumeurs.

Les tendances d'accroissement de la dangerosité perçue par les adultes semblent encore plus prégnantes chez les mineurs au regard des études qualitatives. Le bannissement de la cigarette dans l'espace public semble contribuer à durcir la défiance à l'égard du tabac chez les plus jeunes (Obradovic, 2017). La génération née après les années 2000 a été la première pleinement concernée par l'interdiction de vente aux mineurs : elle a traversé l'enfance et l'adolescence sous un régime légal prohibant l'usage dans les lieux publics, les établissements scolaires, les bars et discothèques. Les représentations du

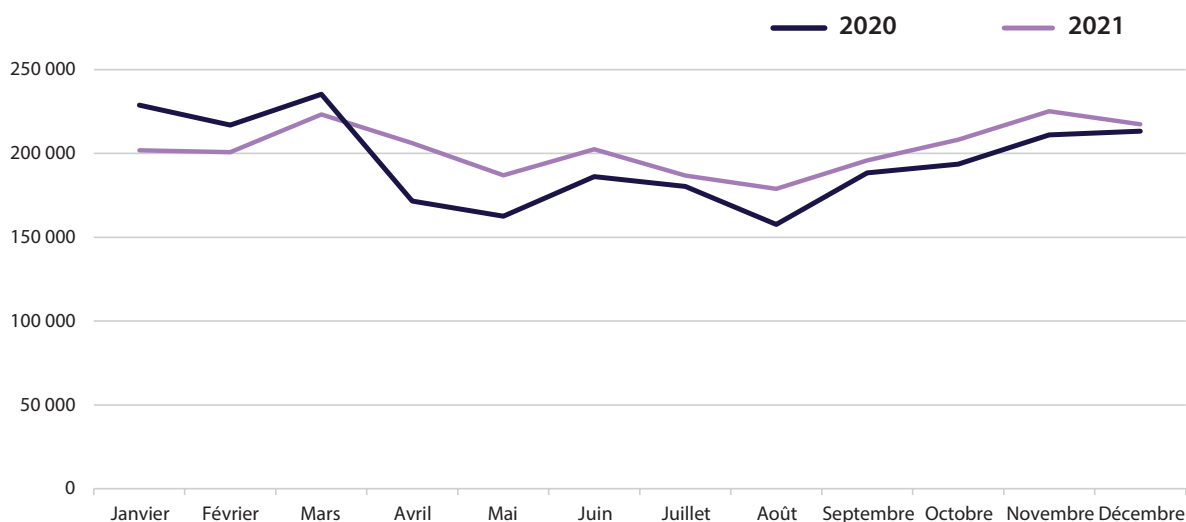
tabagisme, aujourd'hui, sont plus souvent empreintes d'une forte dimension de dégoût et sont associées à la déchéance physique et à un risque élevé de mortalité, y compris chez les fumeurs interrogés qui envisagent tous d'arrêter un jour, ce qui constitue un fait nouveau. Contrairement aux autres produits, les effets du tabac à long terme sont systématiquement mentionnés et identifiés à une mort certaine. Par ailleurs, son prix est jugé excessif et ne fait pas apparaître la cigarette comme un investissement rationnel pour les bénéfices apportés en termes de plaisir.

Augmentation du nombre de personnes ayant pris un traitement pour l'arrêt du tabac

En 2021, les ventes de traitements d'aide à l'arrêt du tabac (traitements nicotiques de substitution/TNS) réalisées en pharmacie enregistrent une augmentation de 14,4 % (7 030 284 ventes en équivalents mois de traitement⁵). Elle est concomitante avec la tendance à la hausse des tentatives d'arrêt d'au moins une semaine de ces dernières années. Elles concernent 30 % des fumeurs quotidiens en 2020, proportion en baisse par rapport à 2019 (33 %), mais qui reste supérieure aux années précédentes (autour de 25 % entre 2016 et 2018) (Pasquereau *et al.*, 2021).

Cette hausse est favorisée par l'ensemble des politiques publiques qui incitent à la sortie du tabagisme, parmi lesquelles la disparition du forfait TNS au 1^{er} janvier 2019 permettant désormais un remboursement de ces produits selon un régime de droit commun et une meilleure accessibilité financière, comme en atteste l'augmentation de la part des bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (ex-CMUc). Plus de 75 spécialités sont concernées à ce jour : dispositifs transdermiques, gommes à mâcher, comprimés et pastilles... Cette extension s'est aussi accompagnée d'un élargissement et d'une diversification des prescripteurs puisque, depuis le 1^{er} janvier 2016, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les sages-femmes, les chirurgiens-dentistes et les médecins du travail peuvent prescrire des substituts nicotiques. Le nombre de prescripteurs de ces traitements a donc connu une forte augmentation puisqu'ils sont près de 112 273 en 2020 (soit une augmentation de plus de 50 000 depuis 2017). Les médecins généralistes représentent 71 % des principaux prescripteurs, suivis des cardiologues, psychiatres, gynécologues et pneumologues.

Graphique 9. Évolution des effectifs mensuels de bénéficiaires d'un remboursement pour des traitements d'aide à l'arrêt du tabac en 2020 et 2021



Source : Caisse nationale d'assurance maladie, tous régimes

5. On opère une traduction des ventes brutes de ces médicaments en nombre de mois de traitement. La durée moyenne de traitement est ici estimée à un mois (compte tenu des échecs précoces), soit 216 gommes, 160 comprimés, 28 timbres transdermiques, 60 comprimés de Zyban® ou de Champix® (estimation GERS).

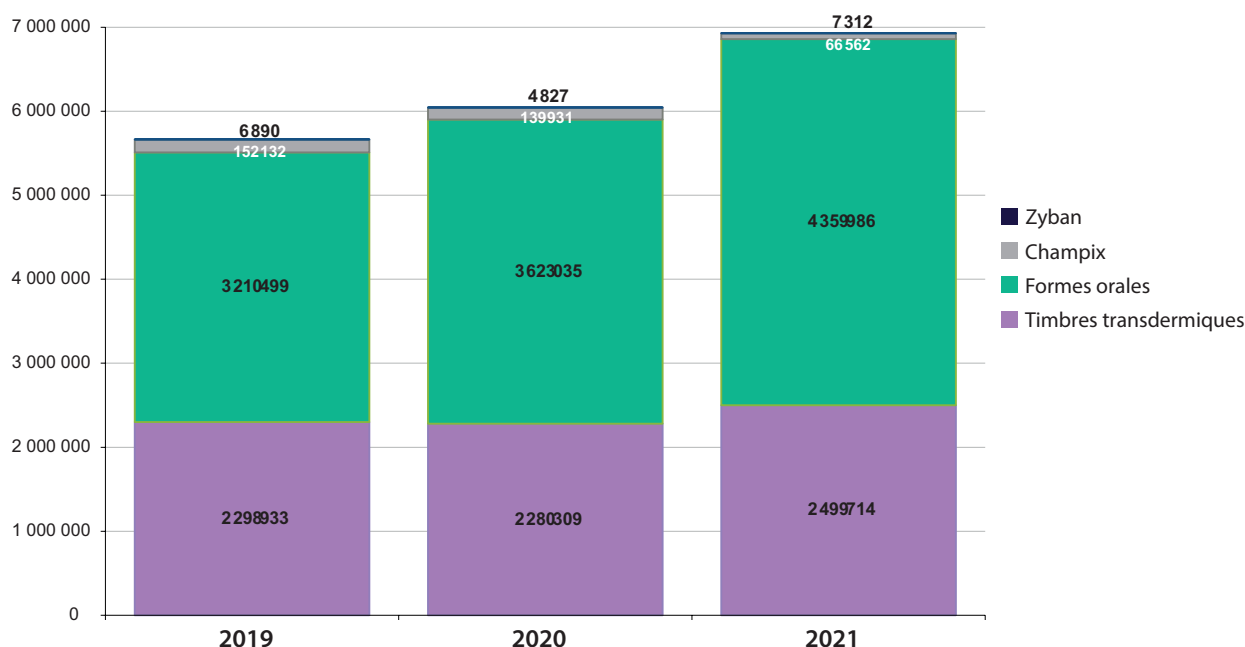
S'agissant des remboursements, l'année 2020 avait été marquée par une stabilisation du nombre de bénéficiaires annuels d'au moins un TNS, après la forte hausse de la période précédente (983 722 bénéficiaires en 2020, contre 1 050 876 en 2019). Concernant les caractéristiques des bénéficiaires, la tranche d'âge des 26-50 ans est celle qui a le plus recours à un remboursement. Les hommes sont plus nombreux que les femmes (499 934 contre 483 788 femmes), mais les recours sont moindres en proportion des prévalences tabagiques entre les deux groupes de sexe.

Les effectifs mensuels (non cumulables) des bénéficiaires d'un remboursement de TNS⁶ ont connu des fluctuations au cours de l'année 2021. Des baisses saisonnières sont notables lors des mois de janvier et février en comparaison de ceux de 2020, avant de repartir à la hausse jusqu'en fin 2021 (graphique 9).

Les évolutions des ventes (sur prescription ou pas, en équivalents mois de traitement) et parts de marché des différents types de traitements en 2021 sont les suivantes (graphique 10) :

- Les ventes de substituts sous forme orale continuent de fortement progresser de 21,3 % entre 2020 et 2021 en « équivalents mois de traitement » (poursuivant la hausse constatée les années précédentes). Ils sont toujours la première forme vendue (62 % des ventes de l'ensemble des TNS, contre 59 % en 2020 et 55,7 % en 2019). Cette tendance s'explique notamment par l'augmentation du recours à la combinaison patch et forme orale dans les prescriptions (la part des patients concernés est passée de 23 % à 39,5 % entre 2018 et 2020), conformément aux recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS).
- Les ventes de timbres transdermiques (patches) augmentent de 9,6 % à jours constants, après la légère baisse constatée entre 2019 et 2020 (-1,6 %). Leur part dans la répartition des TNS vendus continue cependant de baisser, représentant désormais 35,6 % du marché (contre 37,1 % en 2020 et 39,9 % en 2019).
- L'année a été marquée par le rappel de lots de Champix® en juillet puis en octobre, par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et en accord avec l'Agence européenne des médicaments (EMA). De ce fait, les ventes en équivalent mois de traitement ont été divisées par deux entre 2020 et 2021. Le Champix® représente désormais 0,9 % du marché (contre 2,3 % en 2020).

Graphique 10. Ventes de traitements pour l'arrêt du tabac, en « équivalents mois de traitement »



Source : GERS

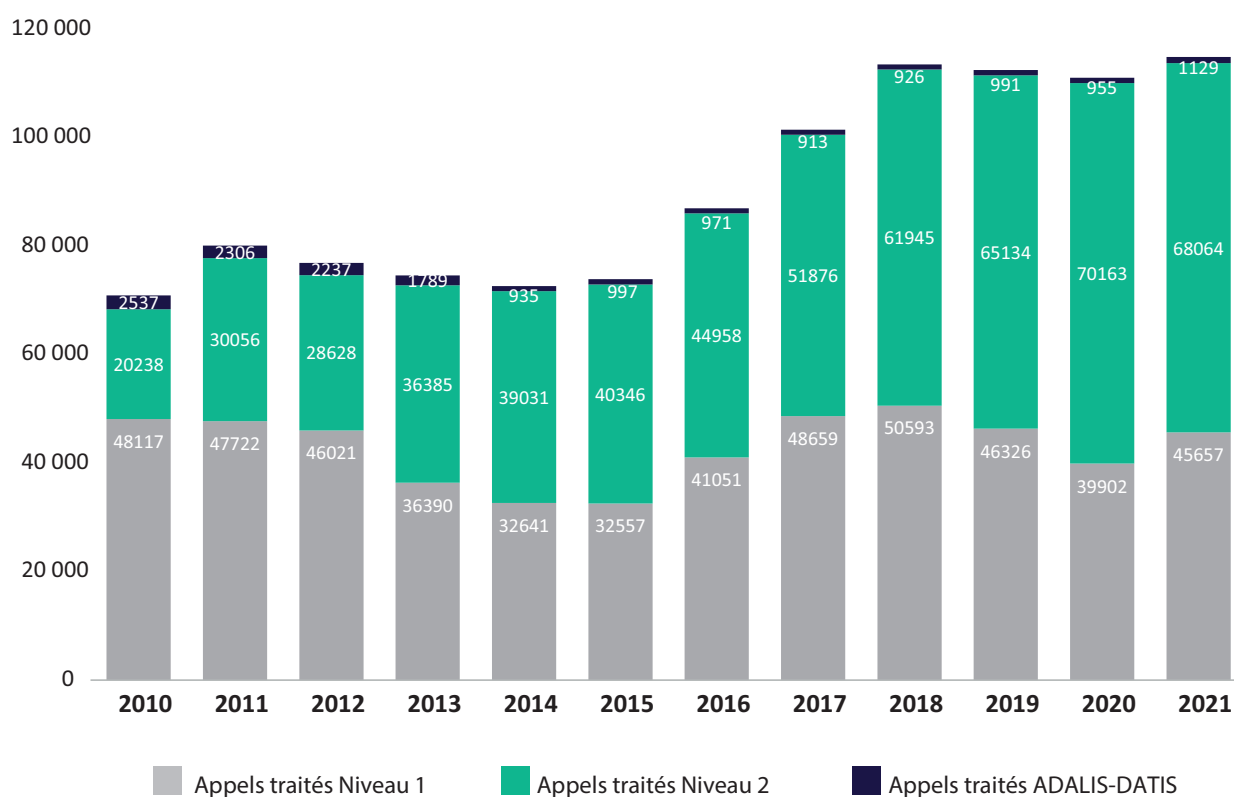
6. Non cumulables à l'année dans la mesure où un même bénéficiaire peut avoir une prescription sur plusieurs mois.

Enfin, il est à noter que l'année a aussi été marquée par l'actualisation de l'avis du Haut Conseil de santé publique (HCSP) du 22 février 2016 relatif aux bénéfices-risques de la cigarette électronique, le 26 novembre 2021. Le HCSP estime que les connaissances fondées sur les preuves sont insuffisantes pour proposer la cigarette électronique comme aide au sevrage tabagique dans la prise en charge des fumeurs par les professionnels de santé. Ces derniers sont invités à utiliser des traitements médicamenteux ou non ayant prouvé leur efficacité. Ces conclusions ont suscité des débats dans la mesure où la cigarette électronique est valorisée à la fois par les fumeurs et par une partie des professionnels de santé comme outil de réduction du tabagisme, mais que son efficacité et son innocuité pour la santé restent discutées, à défaut de consensus scientifique sur ces deux aspects.

Hausse du nombre d'appels traités par les lignes spécialisées

Le site www.tabac-info-service.fr a reçu 3 680 662 visites en 2021 (contre 4 035 209 en 2020). 45 657 appels concernant l'arrêt du tabac ont été traités en premier niveau⁷ par la ligne téléphonique Tabac Info Service (TIS), un chiffre en augmentation par rapport à 2020 (14,4 %). Le nombre d'appels traités par les tabacologues du dispositif (traduisant un accompagnement personnalisé et régulier des fumeurs suivis) est de 68 064 : il baisse de 3 % en comparaison de 2020 (graphique 11). Le téléchargement de l'application mobile a lui aussi diminué fortement (256 762 téléchargements en 2021 contre 330 860 en 2020, soit -22,4 %). L'opération #MoisSansTabac a quant à elle été moins suivie que les années précédentes, avec 112 931 participants pour la 6e édition en 2021 contre 126 690 en 2020 (soit une baisse de 10 %). Sur l'ensemble de la période 2016-2019, environ 1,8 million de tentatives d'arrêt étaient attribuables au Mois sans tabac, soit plus du double du nombre d'inscriptions en ligne à l'opération (n = 784 874). Cela signifie que l'impact de l'opération va au-delà des seuls inscrits en ligne (Guignard *et al.*, 2021).

Graphique 11. Nombre d'appels par les lignes spécialisées sur le tabac



Source : Santé publique France

7. La ligne Tabac Info Service dispose de deux niveaux de traitement des appels. Le premier adresse de la documentation, répond à des questions simples sur le tabac et organise la prise de rendez-vous avec les tabacologues, qui assurent le niveau 2. Ces derniers accompagnent les fumeurs durant plusieurs entretiens dans leur arrêt du tabac.

Méthodologie

Les usages

Le dispositif d'observation des usages s'articule autour de plusieurs enquêtes :

— Les niveaux d'usage de tabac sont mesurés régulièrement en population générale, depuis 1992 pour les adultes (Baromètre santé du CFES, devenu ensuite Inpes, puis désormais Santé publique France).

— Les niveaux d'usage chez les adolescents sont suivis depuis 2000 à travers l'enquête ESCAPAD de l'OFDT pour les jeunes de 17 ans, scolarisés ou non ; et aussi par l'enquête EnCLASS (regroupant deux enquêtes internationales réalisées en milieu scolaire : HBSC et ESPAD) pour les adolescents scolarisés en France métropolitaine âgés de 11 à 18 ans.

— Enfin, des enquêtes ponctuelles de l'OFDT ont été mobilisées (EROPP, ARAMIS...) afin d'alimenter la réflexion de ce bilan annuel.

Le marché du tabac

Les chiffres relatifs au marché des produits du tabac sont transmis tous les mois par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) pour les livraisons aux débiteurs de France métropolitaine. Ces achats domestiques légaux sont ici appréhendés en volume (quantité des livraisons au poids moyen, soit 1 g pour une cigarette manufacturée) et non en valeur (chiffre d'affaires des produits du tabac). Les volumes ne prennent en compte que les ventes réalisées en France continentale, dans la mesure où les chiffres dans les départements et collectivités d'outre-mer ne sont pas connus. La Corse est également exclue de ce suivi régulier car les produits du tabac y ont un régime fiscal spécifique, avec des prix 25 % moins élevés qu'en France continentale. Les données brutes sont transmises par département et traitées selon plusieurs modalités (avec notamment une distinction entre les 72 départements non frontaliers et les 22 départements frontaliers de France continentale). Pour comparer rigoureusement chaque mois à celui de l'année précédente, les évolutions des ventes sont calculées à nombre de jours de livraison constant (qui peuvent différer selon les jours ouvrés faisant fluctuer l'activité des bureaux de tabac).

Les composantes légales et illégales des achats en dehors du réseau des buralistes sont quant à elles appréhendées par l'intermédiaire d'enquêtes pon-

ctuelles de Santé publique France, de l'OFDT, et aussi complétées par les quantités et saisies illicites issues de l'ensemble des directions interrégionales des douanes (compilées par semaine en excluant les directions interrégionales d'outre-mer) qui traduisent l'activité des forces de l'ordre.

Les substituts nicotiques

Les chiffres relatifs au marché des traitements nicotiques de substitution (TNS) mobilisés ont été fournis par le Groupement pour l'élaboration et la réalisation de statistiques (GERS) et ont concerné les ventes aux officines – hors hôpitaux – par les grossistes répartiteurs en France métropolitaine. Les données brutes sont les ventes en unités d'une série de spécialités pharmaceutiques. Elles mêlent des produits conditionnés de façons différentes et transformés pour avoir des données du même ordre, afin de pouvoir d'abord différencier les types de substituts (gommes, patchs...), et ensuite de les traduire en équivalence de « nombre de mois de traitement », sur la base d'estimations développées par le GERS. La durée moyenne de traitement est ici estimée à un mois (compte tenu des échecs précoces), soit 28 patchs, 216 gommes, 160 comprimés, 168 cartouches ou 4 sprays. Comme pour le marché du tabac, les évolutions des ventes dans les pharmacies d'officine sont calculées à nombre de jours de livraison constant.

La Caisse d'assurance maladie (CNAM) offre quant à elle une visibilité sur les données de remboursements des traitements d'aide à l'arrêt du tabac obtenus sur prescription.

La téléphonie sociale

Santé publique France communique à l'OFDT les chiffres pour le nombre d'appels téléphoniques à la ligne spécialisée Tabac Info Service (TIS), pour les visites sur le site Internet et les téléchargements de l'application pour téléphone mobile, ainsi que les campagnes média (télévision, radio, affichage, presse, média interactifs).

Les chiffres des derniers mois et le récapitulatif des données sont accessibles [ici](#). Trois graphiques permettent en outre de visualiser les variations mensuelles des ventes de cigarettes et de tabac à rouler, et des ventes de substituts nicotiques, pour les comparer aux variations mensuelles des années précédentes. Ces figures ne sont pas reproduites ici, mais le lecteur pourra s'y reporter utilement.

Bibliographie

- Andler R., Guignard R., Lermenier-Jeannet A., Richard J.-B., Pasquereau A., Quatremère G., Nguyen-Thanh V., Groupe Baromètre de Santé publique France (2019) Lieux d'achat du tabac entre 2014 et 2018 : résultats du Baromètre de Santé publique France. Saint-Maurice, Santé publique France, 8 p.
- Bonaldi C., Boussac M., Nguyen-Thanh V. (2019) Estimation du nombre de décès attribuables au tabagisme, en France de 2000 à 2015. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 15, p. 278-284.
- Chyderiotis S., Le Nézet O., Janssen E., Brissot A., Philippon A., Spilka S. (2019) L'usage de la cigarette électronique chez les adolescents en France : où en sommes-nous ? Actualités et dossier en santé publique, n° 108, p. 8-13.
- Douchet M.-A. (2021) Réflexion sur les achats hors réseau à partir de l'observation du marché du tabac et des substituts nicotiniques durant le 1er confinement en France. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 8, p. 140-147.
- Douchet M.-A., Le Nézet O. (2021) Trente ans de politiques publiques de réduction du tabagisme (1991-2021). *Tendances*, OFDT, n° 145, 8 p.
- Guignard R., Gautier A., Andler R., Soullier N., Nguyen-Thanh V. (2021) Tentatives d'arrêt du tabac pendant l'opération Mois sans tabac (2016-2019) : résultats des Baromètres santé de Santé publique France. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 16, p. 284-289.
- Hill C., Jouglé E., Beck F. (2010) Le point sur l'épidémie de cancer du poumon dû au tabagisme. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 19-20, p. 210-214.
- Hill C., Legoupil C. (2018) Taxation et prix du tabac en France et conséquences sur la consommation. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 14-15, p. 309-316.
- Lalam N., Weinberger D., Lermenier A., Martineau H. (2012) L'observation du marché illicite de tabac en France. Saint-Denis, OFDT ; INHESJ, 49 p.
- Le Nézet O., Janssen E., Brissot A., Philippon A., Shah J., Chyderiotis S., Spilka S. (2018) Les comportements tabagiques à la fin de l'adolescence. Enquête Escapad 2017. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 14-15, p. 274-282.
- Lermenier-Jeannet A., Palle C. (2017) Enquête ATLAS 2016 : principaux résultats (Approvisionnement, lieux d'achat sollicités par les fumeurs français). Note 2017-05. Saint-Denis, OFDT, 11 p.
- Mucchielli L. (2018) La répression des trafics de cigarettes dans la région marseillaise : limites de l'action publique et inégalités sociales. *Revue algérienne des sciences sociales*, Vol. 5, n° 5, p. 73-112.
- Obradovic I. (2017) Représentations, motivations et trajectoires d'usage de drogues à l'adolescence. *Tendances*, OFDT, n° 122, 8 p.
- Obradovic I. (2021) Drogues et addictions : 20 ans d'évolutions en France (2000-2020). *Psychotropes*, Vol. 27, n° 3, p. 35-64.
- OFDT (2022) Drogues et addictions : chiffres clés [à paraître]. Paris, OFDT, 8 p.
- Pasquereau A., Andler R., Guignard R., Soullier N., Gautier A., Richard J.-B., Nguyen-Thanh V. (2021) Consommation de tabac parmi les adultes en 2020 : résultats du Baromètre de Santé publique France. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 8, p. 132-139.
- RAND Europe (2021) Study to identify an approach to measure the illicit market for tobacco products. Final report. Bruxelles, European Commission, 197 p.
- Spilka S., Le Nézet O., Janssen E., Brissot A., Philippon A., Shah J., Chyderiotis S. (2018) Les drogues à 17 ans : analyse de l'enquête ESCAPAD 2017. *Tendances*, OFDT, n° 123, 8 p.
- Spilka S., Le Nézet O., Janssen E., Brissot A., Philippon A., Chyderiotis S. (2019) Drogues : perceptions des produits, des politiques publiques et des usagers. *Tendances*, OFDT, n° 131, 8 p.
- Spilka S., Godeau E., Le Nézet O., Janssen E., Philippon A., Roversi A., Ehlinger V. (2020) Les consommations d'alcool, tabac et cannabis chez les élèves de 11, 13 et 15 ans. Résultats de l'enquête internationale Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) et EnCLASS France 2018 menée dans 44 pays ou régions d'Europe et au Canada. Note 2020-02. Paris, OFDT, 21 p.
- Spilka S., Le Nézet O., Janssen E., Brissot A., Philippon A. (2021) 20 ans d'évolutions des usages de drogues en Europe à l'adolescence. *Tendances*, OFDT, n° 143, 8 p.
- Spilka S., Philippon A., Le Nézet O., Janssen E., Eroukmanoff V., Godeau E. (2022) Usages d'alcool, de tabac et de cannabis chez les élèves de 3^e en 2021. *Tendances*, OFDT, n° 148, 4 p.



Observatoire français des drogues et des tendances addictives

69 rue de Varenne 75007 Paris

Tél : 01 41 62 77 16

e-mail : ofdt@ofdt.fr

ISBN : 979-10-92728-54-5

Photo copyrights : © Tarzhanova / © dalaprod (Adobe Stock)

www.ofdt.fr